

MANUEL • ÉLITE 2

SAISON 2026-2027



LE MOT DU PRÉSIDENT

Bienvenue dans cette nouvelle saison 2026/2027 d'ÉLITE 2.

Le présent manuel a pour vocation de vous accompagner dans la préparation et le déroulement de votre saison sportive. À ce titre, il regroupe les principales règles sportives, juridiques, marketing, DNCCG ou encore liées à la communication, applicables à l'ensemble des clubs de première division.

Soyez assurés de mon plein engagement ainsi que de celui de l'ensemble des services de la LNB pour que cette saison soit une pleine et entière réussite.

Je vous souhaite à tous une excellente saison 2026/2027 !

Philippe AUSSEUR



RÉVÉLONS
LE BASKET
FRANÇAIS



Photo - Marie Etchegoyen/CAPA Pictures/LNB

SOMMAIRE

01. CARTE DES CLUBS	4
02. ORGANIGRAMME LNB	5
03. CALENDRIER DE LA SAISON	6
04. FORMAT DES COMPÉTITIONS	8
ÉLITE 2	8
LEADERS CUP ÉLITE 2	9
05. LA PRÉSAISON	10
PROGRAMME DES RENCONTRES	10
JOUEURS ADMIS À PRENDRE PART AUX RENCONTRES AMICALES DE PRÉSAISON	10
06. STRUCTURATION & INFRASTRUCTURES	11
OBLIGATIONS SPORTIVES & ADMINISTRATIVES	11
COMPOSITION MINIMUM D'EFFECTIF SPORTIF - JOUEURS PROFESSIONNELS	11
COMPOSITION MAXIMUM D'EFFECTIF SPORTIF - JOUEURS PROFESSIONNELS	11
COMPOSITION MINIMUM D'EFFECTIF SPORTIF - ENTRAÎNEURS	11
CAHIER DES CHARGES MINIMAL	12
STATISTIQUES	12
PRESSE	12
MATÉRIEL OBLIGATOIRE	13
07. LES QUALIFICATIONS	14
QUALIFICATIONS ET PÉRIODES DE RECRUTEMENT	14
PÉRIODE DE RECRUTEMENT DES JOUEURS PROFESSIONNELS	14
COÛT DU RECRUTEMENT EN DEUXIÈME DIVISION	14
RECRUTEMENT DES PIGISTES MÉDICAUX	15
RECRUTEMENT DES PIGISTES MÉDICAUX LONGUE DURÉE	15
DÉLAI DE TRANSMISSION DES PIÈCES RELATIVES À L'HOMOLOGATION ET À LA QUALIFICATION D'UN JOUEUR OU D'UN ENTRAÎNEUR	15
PIÈCES NÉCESSAIRES À L'HOMOLOGATION DU CONTRAIT DE TRAVAIL ET À LA QUALIFICATION DES JOUEURS / ENTRAÎNEURS	16
MINIMAS CONVENTIONNELS	17
SUIVI MÉDICAL DES JOUEURS	18
RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉQUITÉ SPORTIVE	18
08. LA DNCCGCP	19
LE FONCTIONNEMENT DE LA DNCCGCP	19
LES ÉCHÉANCES RÉGLEMENTAIRES LIÉES À LA DNCCGCP	19
09. COMMUNICATION ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE	20
EMPLACEMENT DES CAMÉRAS	20
MOYENS À DISPOSITIONS DES ÉQUIPES TV	21
PHOTOS	21
CHARTRE GRAPHIQUE	21
10. MARKETING	22
PRINCIPE GÉNÉRAUX	22
PRODUITS DÉRIVÉS	22
ANIMATIONS LED	22
BALLONS & CHARIOTS	22
BILLETTERIE & HOSPITALITÉS	22
CHARTRE TERRAIN & PANIERS	23
CHARTRE MAILLOT	24
11. AVANT-MATCH	25
CRÉNEAUX D'ENTRAÎNEMENTS POUR L'ÉQUIPE VISITEUSE	25
TIMING ET ÉTAPES ADMINISTRATIVES RELATIVES À LA PROGRAMMATION DES RENCONTRES	25
12. JOUR DE MATCH	26
PROTOCOLE DES MATCHES	26
JOUEURS QUALIFIÉS & INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MARQUE	27
OBJETS INTERDITS	28
13. LABEL	29

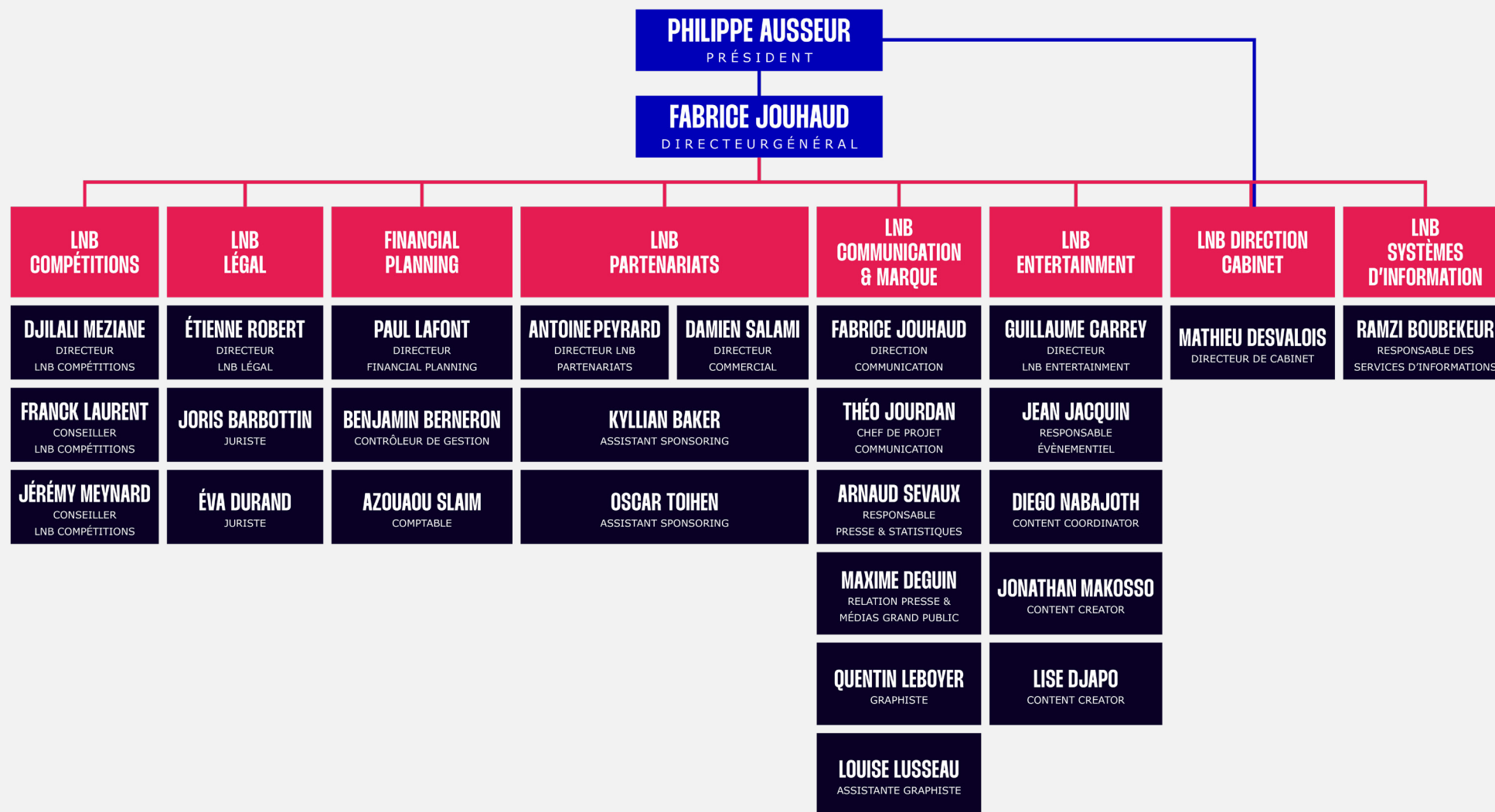
01.

CARTE DES CLUBS



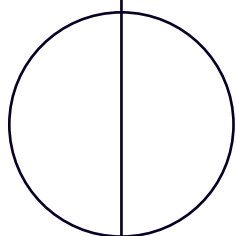
SAISON 2026 · 2027

AIX-MAURIENNE · ANTIBES · BLOIS · CAEN · CHÂLONS-REIMS · DENAIN · ÉVREUX · FOS-SUR-MER
GRIES-SOUFFEL · HYÈRES-TOULON · LA ROCHELLE · LE HAVRE · LEVALLOIS · NANTES
ORLÉANS · POITIERS · QUIMPER · ROUEN · SAINT-ÉTIENNE · VICHY



03.

CALENDRIER DE LA SAISON

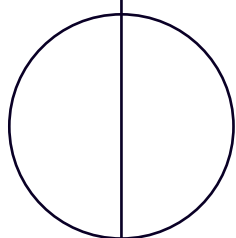
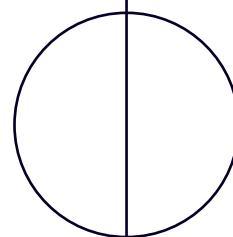


25-27 SEPTEMBRE 2026

OUVERTURE DE LA SAISON RÉGULIÈRE ÉLITE 2

2 JANVIER 2027

ALL STAR GAME

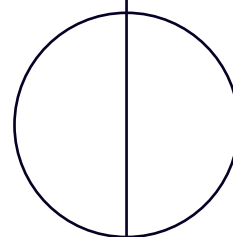


21 FÉVRIER 2027

FINALE LEADERS CUP ÉLITE 2

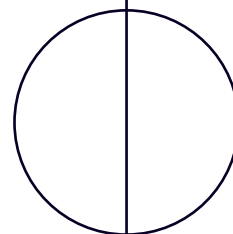
1^{ER}-2 MARS 2027

LEDGER YOUNG STAR GAME



14 MAI 2027

DERNIÈRE JOURNÉE DE SAISON RÉGULIÈRE ÉLITE 2



À PARTIR DE LA FIN DE LA SAISON
RÉGULIÈRE DÉMARRERONT LES PHASES
FINALES D'ÉLITE 2.

ÉLITE 2

La saison 2026/2027 d'ÉLITE 2 regroupe 20 clubs. La saison régulière se déroule de septembre 2026 à mai 2027. Toutes les équipes se rencontrent en matchs aller-retour. À l'issue de ces matchs, l'équipe figurant à la première place du classement est déclarée Championne de France d'ÉLITE 2 et accède sportivement en Betclic ÉLITE.

Les équipes classées de la septième (7) à la dixième (10) place du classement participent à un play-in selon le tableau de confrontations suivant :

RENCONTRE 1 : 7^{ÈME} VS 8^{ÈME}

Le vainqueur de cette rencontre est qualifié pour les playoffs et intègre le tableau à la place n°7.
Le perdant est qualifié pour la rencontre 3.

RENCONTRE 2 : 9^{ÈME} VS 10^{ÈME}

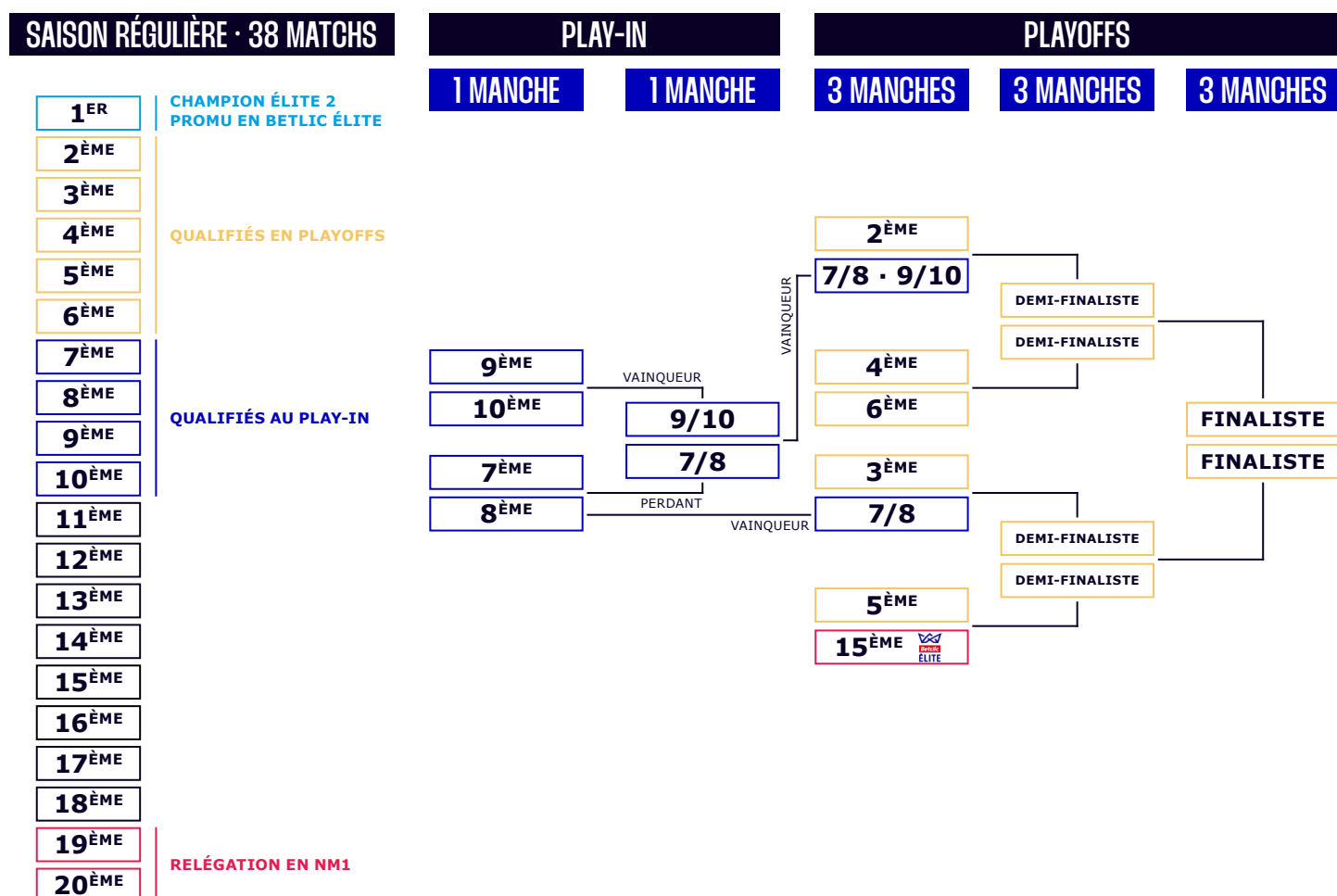
Le vainqueur est qualifié pour la rencontre 3. Le perdant de cette rencontre est éliminé.

RENCONTRE 3 : PERDANT R1 VS VAINQUEUR R2

Le vainqueur de cette rencontre est qualifié pour les playoffs et intègre le tableau à la place n°8.
Le perdant est éliminé.

Les équipes figurant de la 2^{ème} à la 6^{ème} place du classement de saison régulière d'ÉLITE 2, l'équipe classée 15^{ème} de Betclic ÉLITE à l'issue de la saison régulière ainsi que les deux équipes qualifiées à l'issue du play-in sont qualifiées pour participer aux playoffs.

Les playoffs se déroulent ensuite sous le format suivant (avantage du terrain pour l'équipe la mieux classée selon le tableau des playoffs - 15^{ème} de Betclic ÉLITE prend la 5^{ème} place) :



LEADERS CUP ÉLITE 2

Les équipes classées à la première (1) et à la deuxième (2) place à l'issue de la phase aller de la saison régulière d'ÉLITE 2 sont qualifiées pour la finale de la Leaders Cup ÉLITE 2.



LEADERS Cup

2027



DIMANCHE

FINALE

ÉQUIPE 1

ÉQUIPE 2

PROGRAMME DES RENCONTRES

Avant le 1er juillet de la saison en cours, les clubs de première division transmettent à la LNB sur [la plateforme Basketpro](#) le programme des rencontres, complété des informations suivantes pour chaque match :

- Date
- Lieu (ville et adresse de la salle)
- Heure
- Nom de l'adversaire (dans l'hypothèse d'un tournoi, le nom de l'ensemble des clubs devra être communiqué)
- Déclaration de la Préfecture en cas d'accueil du public. Dans le cas contraire, mentionner que le match se déroule à huis clos
- Contact de l'organisateur
- Dépôt de feuilles de marque
- Enregistrement des rencontres
- Mise à disposition des statistiques

JOUEURS ADMIS À PRENDRE PART AUX RENCONTRES AMICALES DE PRÉSAISON

Les joueurs ne sont admis à prendre part aux rencontres amicales de préseason que s'ils répondent aux conditions cumulatives suivantes :

> Pour les **joueurs sous convention de formation** :

- être titulaire d'une convention de formation ;
- être titulaire d'une licence valide en cours ;
- avoir obtenu la lettre de sortie ou l'avis favorable de mutation ;
- avoir satisfait aux examens médicaux prévus par la convention de formation type, le certificat médical de non-contre-indication devant être adressé à la LNB préalablement à toute participation aux rencontres.

> Pour les **joueurs espoirs sans convention de formation** :

- être titulaire d'une licence valide en cours ;
- avoir obtenu la lettre de sortie ou l'avis favorable de mutation ;
- transmettre un certificat médical de non-contre-indication.

> Pour les **joueurs sous contrat professionnel, aspirant ou stagiaire** :

- être titulaire d'un contrat de travail ;
- être titulaire d'une licence valide en cours ;
- avoir obtenu la lettre de sortie ou l'avis favorable de mutation ;
- avoir satisfait aux examens médicaux prévus à l'article 271 des règlements de la LNB, le certificat médical de non-contre-indication devant être adressé à la LNB préalablement à toute participation aux rencontres ;
- photo buste en maillot d'entraînement.

> Concernant les **joueurs partenaires d'entraînement** :

- être titulaire d'une licence « autorisation temporaire de pratique » valide en cours ou en avoir fait la demande ;
- avoir obtenu la lettre de sortie ou l'avis favorable de mutation ;
- transmettre un certificat médical de non-contre-indication.

> Pour les **joueurs de l'équipe réserve** :

- être titulaire d'une licence valide en cours ;
- avoir obtenu la lettre de sortie ou l'avis favorable de mutation ;
- transmettre un certificat médical de non-contre-indication.

Ces documents devront être adressées à la LNB, [via la plateforme LNB](#), au plus tard 24h avant la rencontre.

Les entraîneurs ne seront admis à prendre part aux rencontres amicales de préseason que s'ils répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- être titulaire d'un contrat d'entraîneur principal ou d'entraîneur assistant
- avoir obtenu l'avis favorable de mutation
- être titulaire d'une licence valide en cours
- être titulaire d'un diplôme attestant de la qualification professionnelle telle que définie par le statut de l'Entraîneur fédéral
- photo buste

Les pièces doivent également être adressées à la LNB, [via la plateforme LNB](#), au plus tard 24h avant la rencontre.

OBLIGATIONS SPORTIVES & ADMINISTRATIVES

COMPOSITION MINIMUM D'EFFECTIF SPORTIF - JOUEURS PROFESSIONNELS

> **4 CONTRATS DE JOUEUR PROFESSIONNEL «FORMÉ LOCALEMENT»**

à temps complet au minimum et dont le terme est fixé jusqu'à la fin de la saison sportive ;

> **9 CONTRATS PROFESSIONNELS À TEMPS COMPLET MINIMUM**

et dont le terme est fixé jusqu'à la fin de la saison sportive ;

Un joueur est considéré comme « formé localement » s'il a été licencié et a participé aux compétitions pendant au moins quatre saisons sportives dans un club affilié à la FFBB entre l'âge de 12 et 21 ans inclus. L'âge s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours.

Le nombre d'années de licence compétition détenue auprès de la FFBB se constate au terme de la saison sportive précédente.

COMPOSITION MAXIMUM D'EFFECTIF SPORTIF - JOUEURS PROFESSIONNELS

Un club de deuxième division professionnelle peut qualifier un maximum de seize (16) joueurs sous contrat professionnel au cours d'une saison sportive.

COMPOSITION MINIMUM D'EFFECTIF SPORTIF - ENTRAÎNEURS

Chaque club doit pouvoir justifier, à tout moment entre la veille du premier match officiel et le dernier match officiel de la saison sportive, de l'homologation de :

> **UN (1) ENTRAÎNEUR PRINCIPAL À TEMPS COMPLET**

et dont le terme du contrat est fixé jusqu'à la fin de la saison sportive ;

> **UN (1) ENTRAÎNEURS ASSISTANTS À TEMPS COMPLET**

et dont le terme du contrat est fixé jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les niveaux de diplômes sont les suivants :

> **ÉQUIPE PROFESSIONNELLE****ENTRAÎNEUR PRINCIPAL**

DESJEPS / DEPB

ENTRAÎNEUR ASSISTANT N°1

DEJEPS / DEFB

**ENTRAÎNEUR PRINCIPAL**

DESJEPS / DEPB

ENTRAÎNEUR ASSISTANT N°1

DESJEPS / DEPB ou DEJEPS / DEFB
+ DPPB ou DEJEPS / DEFB + DAVB

ENTRAÎNEUR ASSISTANT N°2

DEJEPS / DEFB

CAHIER DES CHARGES MINIMAL

Les clubs engagés dans le championnat de deuxième division sont tenus :

- de présenter un dossier LABEL CLUB dans les conditions prévues par les présents règlements ;
- De compter au sein de leur structure, au 1er juillet 2026, deux salariés à temps plein et dont la classification est au moins équivalente au groupe 6 et un dont la classification est au moins équivalente au groupe 5 de la Convention collective nationale. du sport..

STATISTIQUES

Chaque club doit assurer la prise de statistiques de toutes les rencontres officielles organisées à domicile (professionnelles et Espoirs).

Du matériel informatique spécifique et une connexion internet dédiée doivent être mis en place.

Le logiciel Synergy est exclusivement utilisé sur toutes les rencontres LNB.

Les statisticiens doivent obtenir une certification HN délivrée par la FFBB lors de stages annuels. Cette certification doit être obtenue chaque année.

Deux statisticiens (et au maximum trois) officient sur les rencontres organisées par la LNB :

- Sur les rencontres de Betclic ÉLITE et ÉLITE 2 : les deux statisticiens doivent être certifiés
- Sur les rencontres Espoirs ÉLITE et Espoirs ÉLITE 2 : Un des statisticiens sur les deux doit être certifié

Un des Statisticiens est nommé responsable par le club et être l'interlocuteur privilégié de la LNB. Il gère les présences des différents statisticiens et les problèmes éventuels.

Un contrôle continu est mis en place afin de vérifier la bonne qualité des statistiques prises durant les rencontres et mettre en place les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes de qualité de prise.

Des corrections éventuelles sont possibles, la procédure doit être initiée par le club dans les 24 heures suivant la rencontre.

PRESSE

L'UJSF s'engage à désigner, dans chacune des salles de première division, un syndic responsable de la presse. Ce dernier a l'entière responsabilité des accréditations qu'il délivre.

Dans chaque salle, les journalistes disposent d'une tribune de presse avec un nombre suffisant de places.

Le nombre de positions photographes est défini avant chaque début de saison par le club et validé par la LNB. Il ne peut pas être inférieur à 12 places. Ces places sont situées dans la largeur du terrain de part et d'autre du panneau.

Les journalistes professionnels disposent d'une salle de travail exclusivement réservée aux médias, équipée de tables et de chaises en nombre suffisant. Cette salle doit être la plus proche possible du terrain.

Enfin, une salle de conférence de presse est obligatoirement présente dans l'enceinte. Celle-ci est sonorisée, équipée d'une table et de chaise et est d'une grandeur suffisante pour accueillir les intervenants et les médias (au minimum 15 personnes).

Une conférence de presse est organisée à l'issue de la rencontre avec la présence obligatoire du coach et d'un joueur pour chacune des équipes. Le choix du joueur est fait en collaboration entre le Syndic et le club.

Les modalités de captation de la conférence de presse et d'envoi du fichier monté dans les 30 minutes sont précisées au sein du règlement relatif à la presse.

Pour les événements LNB, des dispositions spécifiques sont mises en place.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

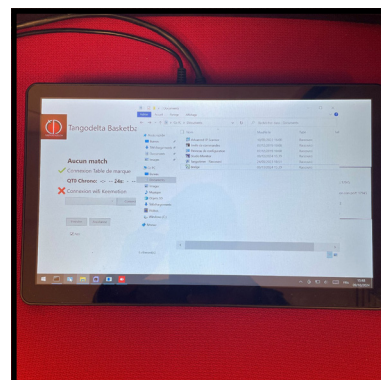
OREILLETES ARBITRES



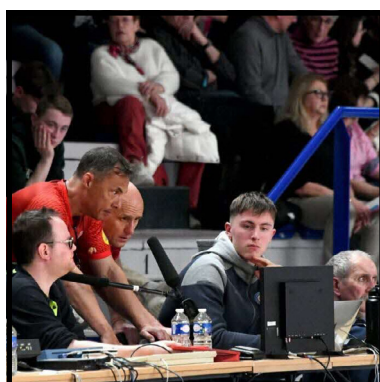
SIFFLETS HF (PTS OU BODET)



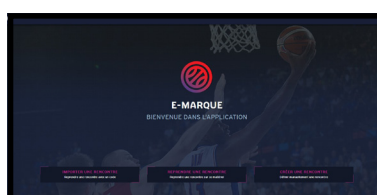
BOITIER TANGO DELTA



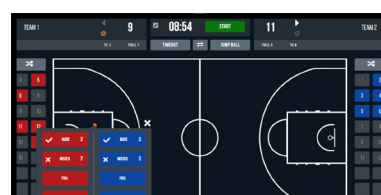
ARBITRAGE VIDÉO



PC E-MARQUE



PC STATS ET IMPRIMANTES



MATÉRIEL DE SECOURS OBLIGATOIRE ET ACCESSIBLE



CHRONOMÈTRE DES TIRS



BUTS + FILETS

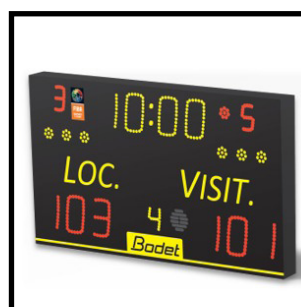
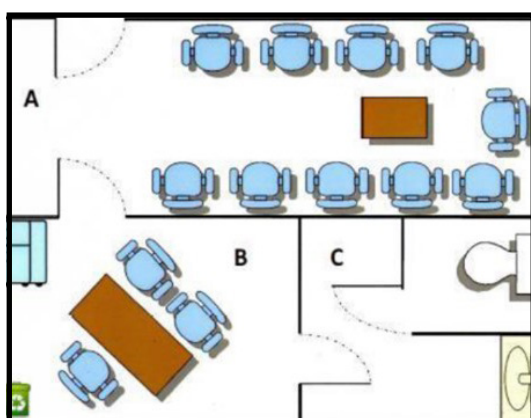


TABLEAU D'AFFICHAGE



PUPITRE TABLE DE MARQUE

SALLE DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE

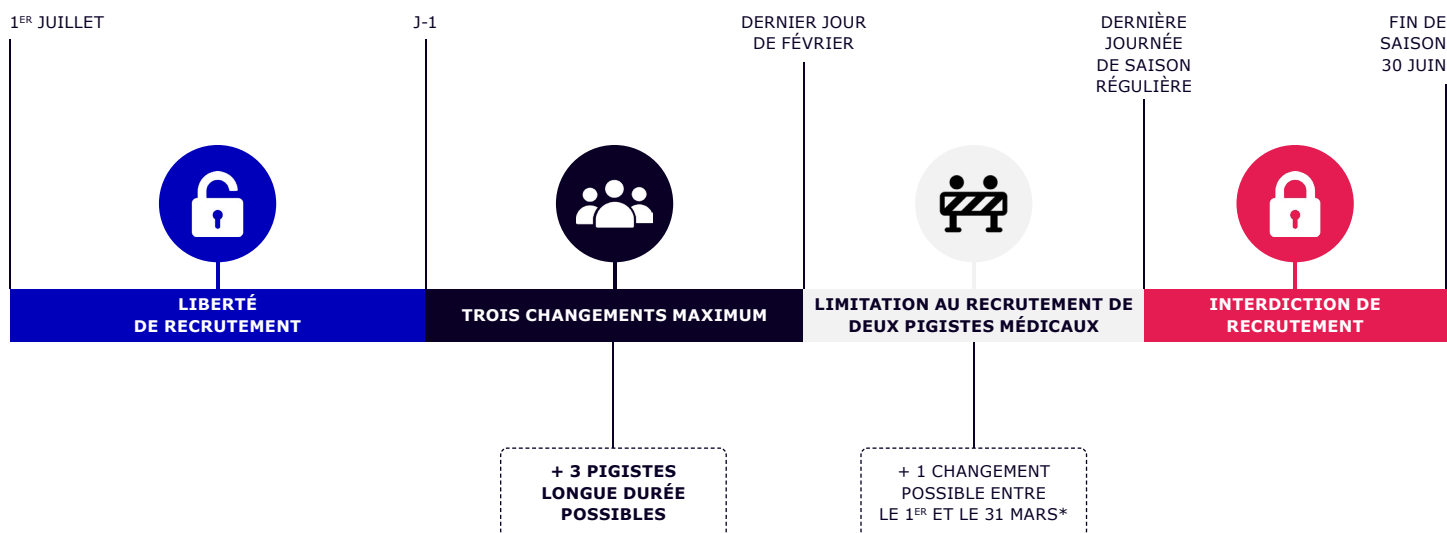


Elle est équipée :

- D'une salle d'attente avec frigo rempli de boissons individualisées scellées (alcool interdit), sièges et poubelles
- D'un bureau de traitement des échantillons équipé d'une table, de chaises et poubelles
- De toilettes et d'un lavabo

QUALIFICATIONS ET PÉRIODES DE RECRUTEMENT

PÉRIODE DE RECRUTEMENT DES JOUEURS PROFESSIONNELS



* Sous réserve de ne pas avoir effectué ses 3 changements entre la J-1 et le dernier jour de février.

- Au cours de la saison sportive, un club de deuxième division pourra qualifier au maximum seize joueurs professionnels.

COÛTS DE RECRUTEMENT EN DEUXIÈME DIVISION

La qualification d'un joueur classique jusqu'à la fin de la saison donne lieu aux coûts de recrutement suivants pour les clubs de deuxième division :

Entre la J1 et le dernier jour du mois de février :

- Joueur 1 : 1 000€ (2.500€ pour la première division)
- Joueur 2 : 5 000€ (10 00€ pour la première division)
- Joueur 3 : 7 500€ (15 00€ pour la première division)

Entre le 1er et le 31 mars

- Joueur 1 : 10 000€ (15 000€ pour la première division)
- Joueur 2 : 15 000€ (25 000€ pour la première division)
- Joueur 3 : 20 000€ (30 000€ pour la première division)

Le recrutement d'un pigiste médical (sans transformation jusqu'en contrat classique) n'entraîne aucun coût de recrutement.

RECRUTEMENT DES PIGISTES MÉDICAUX

Conditions préalables à la demande de recrutement d'un pigiste médical :

- Seul un joueur professionnel peut faire l'objet d'une demande de remplacement pour inaptitude physique
- Le joueur remplacé doit être victime d'une incapacité minimum de 30 jours, justifiée par un arrêt de travail

Conditions relatives au recrutement du pigiste médical :

- Seul un joueur professionnel peut être recruté en qualité de pigiste médical
- Le pigiste médical est recruté pour une durée minimale de 30 jours
- La durée du contrat du joueur pigiste médical ne peut excéder la durée de l'arrêt de travail du joueur remplacé de plus de 15 jours calendaires
- La date de fin de contrat du pigiste médical peut être antérieure à la date de fin d'arrêt de travail du joueur qu'il remplace sous réserve que le contrat dure au minimum 30 jours.

RECRUTEMENT DES PIGISTES MÉDICAUX LONGUE DURÉE

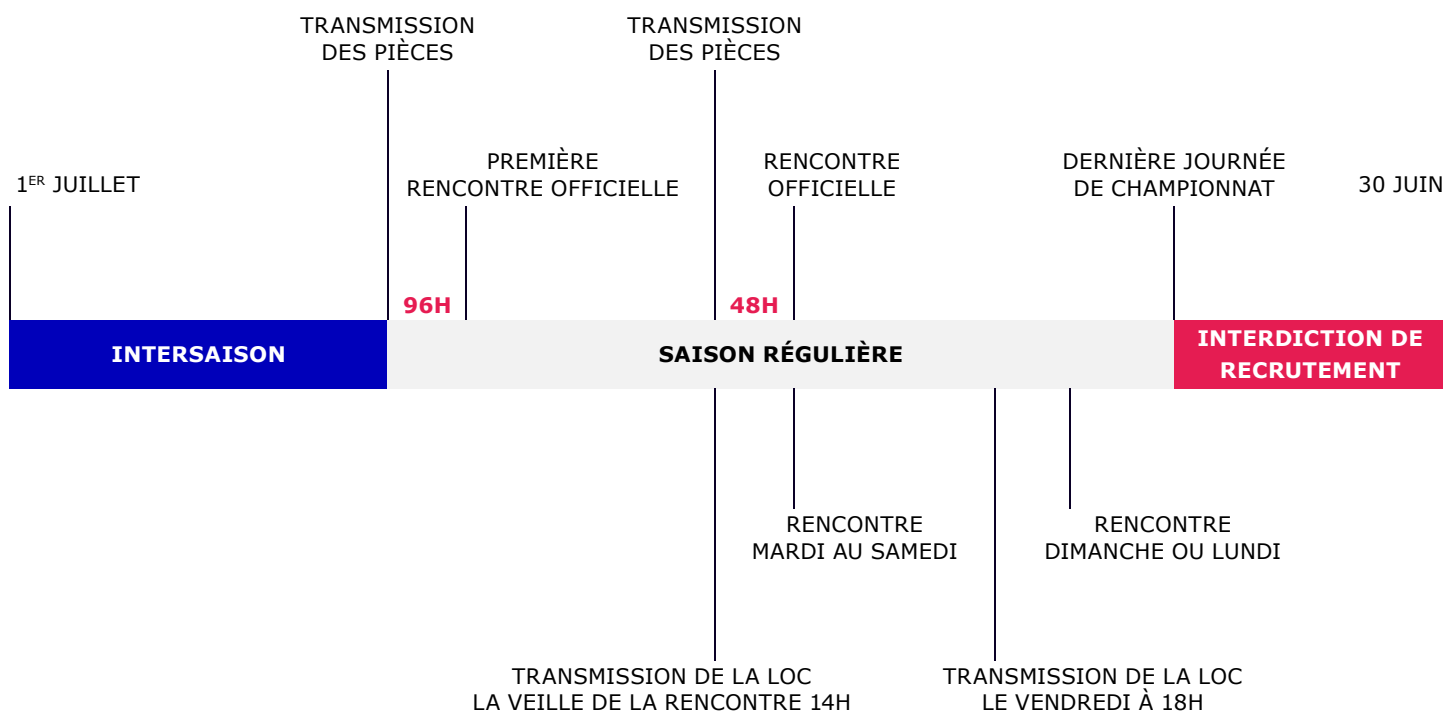
Conditions préalables à la demande de recrutement d'un pigiste médical :

- Seul un joueur professionnel peut faire l'objet d'une demande de remplacement pour inaptitude physique
- Le joueur remplacé doit être victime d'une incapacité minimum de 90 jours, justifiée par un arrêt de travail

Conditions relatives au recrutement du pigiste médical longue durée :

- Seul un joueur professionnel peut être recruté en qualité de pigiste médical
- Le pigiste médical est recruté pour une durée minimale de 90 jours
- La durée du contrat du joueur pigiste médical ne peut excéder la durée de l'arrêt de travail du joueur remplacé de plus de 15 jours calendaires
- La date de fin de contrat du pigiste médical peut être antérieure à la date de fin d'arrêt de travail du joueur qu'il remplace sous réserve que le contrat dure au minimum 90 jours.

DÉLAI DE TRANSMISSION DES PIÈCES RELATIVES À L'HOMOLOGATION ET À LA QUALIFICATION D'UN JOUEUR OU D'UN ENTRAÎNEUR



PIÈCES NÉCESSAIRES À L'HOMOLOGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL ET À LA QUALIFICATION DES JOUEURS/ ENTRAÎNEURS

Les pièces nécessaires à l'homologation du contrat de travail et la qualification des joueurs et entraîneurs sont les suivantes :

	JOUEUR PROFESSIONNEL		JOUEUR ASPIRANT & STAGIAIRE	
STATUT	JFL	JNFL	JFL	JNFL
CONTRAT DE TRAVAIL ET AVENANT	X	X	X	X
DOCUMENTS AGENT	X (si un agent est intervenu)	X (si un agent est intervenu)	X (si un agent est intervenu)	X (si un agent est intervenu)
LETTRE DE MUTATION / SORTIE	X	X	X	X
CERTIFICAT MÉDICAL	X	X	X	X
PIÈCE D'IDENTITÉ	X	X	X	X
FICHER DE SUIVI DE LA MASSE SALARIALE	X	X	X	X
DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR	X (si le joueur n'est pas ressortissant d'un État membre de l'UE)	X (si le joueur n'est pas ressortissant d'un État membre de l'UE)	X (si le joueur n'est pas ressortissant d'un État membre de l'UE)	X (si le joueur n'est pas ressortissant d'un État membre de l'UE)
CONVENTION DE FORMATION			X	X
LICENCE	X	X	X	X
DROITS FINANCIERS COMPLÉMENTAIRES JNFL		X		X
DROITS FINANCIERS COMPLÉMENTAIRES (COÛTS DE RECRUTEMENT)	X (si recrutement entre la 31 et le 28 février / hors pigiste médical) et/ou si recrutement entre le 1er et le 31 mars	X (si recrutement entre la 31 et le 28 février / hors pigiste médical) et/ou si recrutement entre le 1er et le 31 mars		

ENTRAÎNEUR			
NATIONALITÉ	FRANÇAISE	RESSORTISSANT DE L'UE	EXTRA-COMMUNAUTAIRE
CONTRAT DE TRAVAIL ET AVENANT	X	X	X
DOCUMENTS AGENT	X (si un agent est intervenu)	X (si un agent est intervenu)	X (si un agent est intervenu)
LETTRE DE MUTATION	X (si en provenance d'un club français)	X (si en provenance d'un club français)	X (si en provenance d'un club français)
CERTIFICAT MÉDICAL	X	X	X
PIÈCE D'IDENTITÉ	X	X	X
FICHER DE SUIVI DE LA MASSE SALARIALE	X	X	X
DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR			X
LICENCE	X	X	X
DROITS FINANCIERS COMPLÉMENTAIRES		X	X
DIPLÔME	X (diplôme français)	X (reconnaissance)	X (équivalence)
CARTE PROFESSIONNELLE	X	X	X

MINIMAS CONVENTIONNELS

Les salaires des joueurs et entraîneurs ne peuvent pas être inférieurs aux minimas conventionnels suivants. Ces minimas sont susceptibles d'évoluer au cours de la saison.

JOUEURS PROFESSIONNELS								
NOMBRE DE MOIS TRAVAILLÉS	BETCLIC ÉLITE				ÉLITE 2			
	SAL. ANNUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. MENSUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. ANNUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. MENSUEL BRUT	85% DU MONTANT
12 MOIS	38 115 €	32 398 €	3 176 €	2 700 €	25 265 €	21 475 €	2 105 €	1 789 €
11 MOIS	38 115 €	32 398 €	3 465 €	2 945 €	25 265 €	21 475 €	2 297 €	1 952 €
10 MOIS	38 115 €	32 398 €	3 812 €	3 240 €	25 265 €	21 475 €	2 527 €	2 148 €
9 MOIS	34 050 €	28 943 €	3 783 €	3 216 €	23 065 €	19 605 €	2 563 €	2 179 €
8 MOIS	32 400 €	27 540 €	4 050 €	3 443 €	21 750 €	18 488 €	2 719 €	2 311 €
7 MOIS	30 095 €	25 581 €	4 299 €	3 654 €	20 650 €	17 553 €	2 950 €	2 508 €
6 MOIS	26 685 €	22 682 €	4 448 €	3 781 €	19 445 €	16 528 €	3 241 €	2 755 €
5 MOIS	22 845 €	19 418 €	4 569 €	3 884 €	16 920 €	14 382 €	3 384 €	2 876 €
4 MOIS ET -	19 120 €	16 252 €	4 780 €	€ 4 063 €	14 175 €	12 049 €	3 544 €	3 012 €

La rémunération mensuelle brut de chaque joueur ne peut être inférieure aux minima ci-dessous (Convention collective du basket – Article 11 – Accord de salaire joueurs).

Exemple: Si un joueur est recruté pour 8 mois et 2 jours, on applique le minima de salaire pour 9 mois. Ces rémunérations minimales incluent au maximum 15% d'avantages en nature éventuels.

Exemple: Rémunération mensuelle brute d'un joueur sous contrat 11 mois en ÉLITE 2. Salaire brut 1952 euros + Avantages en nature 345 euros = 2297 euros brut mensuel.

JOUEUR PREMIER CONTRAT PROFESSIONNEL								
	BETCLIC ÉLITE				ÉLITE 2			
	SAL. ANNUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. MENSUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. ANNUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. MENSUEL BRUT	85% DU MONTANT
1 ^{ÈRE} SAISON	23 290 €	22 289,19 € *	1 941 €	1 858 € *	23 080 €	22 289,19 € *	1 923 €	1 858 € *
2 ^{ÈME} SAISON	30 750 €	26 138 €	2 563 €	2 179 €	23 890 €	22 289,19 € *	1 991 €	1 858 € *
3 ^{ÈME} SAISON	37 020 €	31 467 €	3 085 €	2 622 €	24 715 €	22 289,19 € *	2 060 €	1 858 € *

La rémunération mensuelle brut de tout joueur âgé de moins de vingt-deux ans au 1er juillet de ladite saison, et préalablement licencié auprès d'un club affilié à la Fédération Française de Basket-ball, ne peut être inférieure aux minimas fixés ci-dessous.

* Toutefois, et conformément aux dispositions de la convention collective nationale du sport, la rémunération minimale correspondant au salaire minimum conventionnel doit être versée hors avantages en nature (soit 22 289,19 € brut annuel au 1er janvier 2026).

JOUEURS ASPIRANT/STAGIAIRE				
	SAL. ANNUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. MENSUEL BRUT	85% DU MONTANT
ASPIRANTS & STAGIAIRES	5 761,20 €	4 897,02 €	480,10 €	408,09 €
ASPIRANTS & STAGIAIRES U18	12 240,00 €	10 404,00 €	1 020,00 €	867,00 €
ASPIRANTS & STAGIAIRES U19	14 160,00 €	12 036,00 €	1 180,00 €	1 003,00 €
ASPIRANTS & STAGIAIRES U20	19 860,00 €	16 881,00 €	1 655,00 €	1 407,00 €

La rémunération brute des joueurs en formation sélectionnés en Equipe de France dans les catégories U18, U19, ou U20 (ou leur équivalent si les appellations venaient à être modifiées) est établie sur une durée minimale hebdomadaire de 17h30, soit un mi-temps. Cette disposition a pour fondement d'une part de valoriser la qualité sportive des joueurs concernés, et d'autre part et surtout, de prendre en considération un volume d'entraînement (notamment) plus important avec une potentielle intégration dans le groupe professionnel. Les minimas de rémunération (calculés sur la base d'un mi-temps donc) des joueurs en formation sur toute la durée du contrat sont définis comme suit : Sélectionné en U18 > 1 020 € brut mensuel / Sélectionné en U19 > 1 180 € brut mensuel / Sélectionné en U20 > 1 655 € brut mensuel.

ENTRAÎNEURS								
FONCTIONS	BETCLIC ÉLITE				ÉLITE 2			
	SAL. ANNUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. MENSUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. ANNUEL BRUT	85% DU MONTANT	SAL. MENSUEL BRUT	85% DU MONTANT
ENTRAÎNEUR PRINCIPAL	79 950 €	67 958 €	6 663 €	5 664 €	46 665 €	39 665 €	3 889 €	3 306 €
ASSISTANT N°1	38 285 €	32 542 €	3 190 €	2 712 €	28 705 €	24 399 €	2 392 €	2 033 €
ASSISTANT SUPPLÉMENTAIRE	36 605 €	31 114 €	3 050 €	2 593 €	28 530 €	24 251 €	2 378 €	2 021 €
ENTRAÎNEUR CDF	29 255 €	24 867 €	2 438 €	2 072 €	27 970 €	23 775 €	2 331 €	1 981 €

La rémunération effective en euros, congés payés compris de chaque entraîneur ne peut être inférieure à un minimum fixé ci-dessous (Convention collective du basket – Article 11bis – Accord de salaire entraîneurs). La rémunération mensuelle brute de chaque entraîneur ne peut être inférieure aux minima ci-dessous (Convention collective du basket – Article 11 – Accord de salaire joueurs). Ces rémunérations incluent au maximum 15% d'avantages en nature éventuels. En d'autres termes, la partie de ces rémunérations minimales versée aux entraîneurs en numéraire ne peut pas être inférieure à 85% de leur montant.

SUIVI MÉDICAL DES JOUEURS

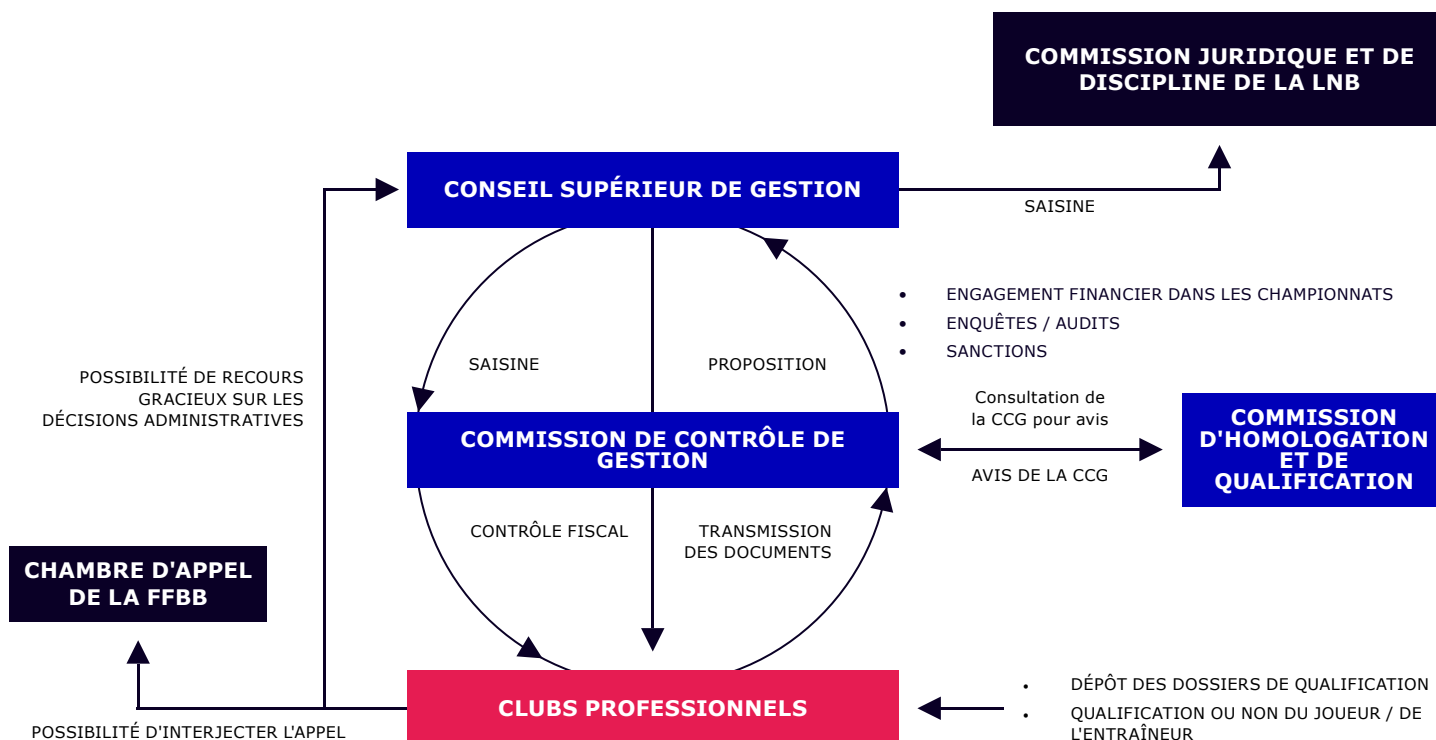
L'entrée en vigueur d'un contrat de travail d'un joueur professionnel, aspirant ou stagiaire est conditionnée à la réalisation d'un examen médical approfondi effectué sous la responsabilité du médecin désigné par le club. Ces tests sont également effectués pour le suivi des joueurs pluriannuels dans les 15 jours précédant le début de la première compétition officielle dans laquelle le club est engagé pour les joueurs sous contrat pluriannuel.

Dans tous les cas, des tests médicaux doivent également être réalisés en janvier de la saison pour tous les joueurs.

JOUEURS PROFESSIONNELS		
EXAMENS	DÉBUT DE SAISON OU EMBAUCHE	EXAMENS DE SUIVI (EN JANVIER)
QUESTIONNAIRE INITIAL	Obligatoire	Facultatif
EXAMEN CLINIQUE	Obligatoire	Obligatoire
BILAN BIOLOGIQUE	Obligatoire	Obligatoire
ECG DE REPOS	Obligatoire	Facultatif
ECG D'EFFORT	Facultatif	Facultatif
ECHO-CARDIOGRAPHIE	Obligatoire	Facultatif

JOUEURS ASPIRANTS, STAGIAIRES		
EXAMENS	DÉBUT DE SAISON OU EMBAUCHE	EXAMENS DE SUIVI (EN JANVIER)
EXAMEN CLINIQUE	Obligatoire	Facultatif
BILAN DIÉTÉTIQUE	Obligatoire	Obligatoire
BILAN BIOLOGIQUE	Obligatoire	Facultatif
BILAN PSYCHOLOGIQUE	Obligatoire	Obligatoire
ECG DE REPOS	Obligatoire	Facultatif
ECG D'EFFORT	Facultatif	Facultatif
ECHO-CARDIOGRAPHIE	Obligatoire	Facultatif

LE FONCTIONNEMENT DE LA DNCCGCP

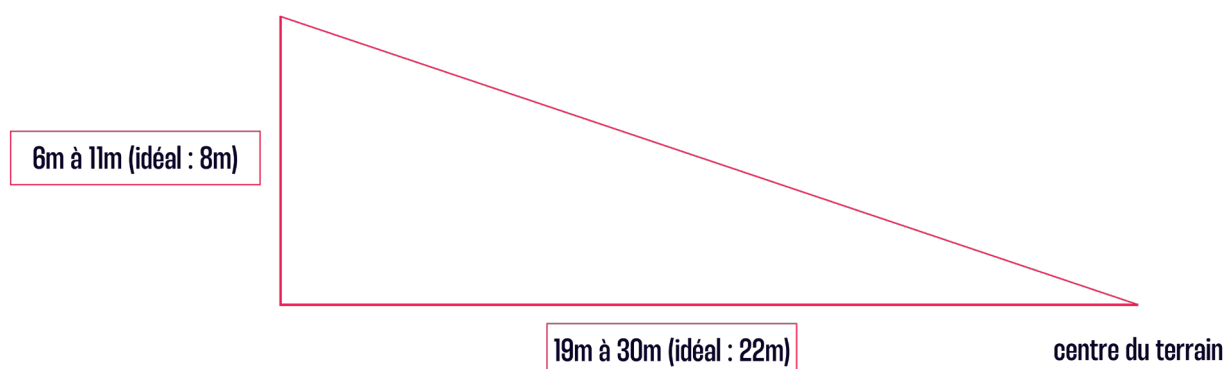
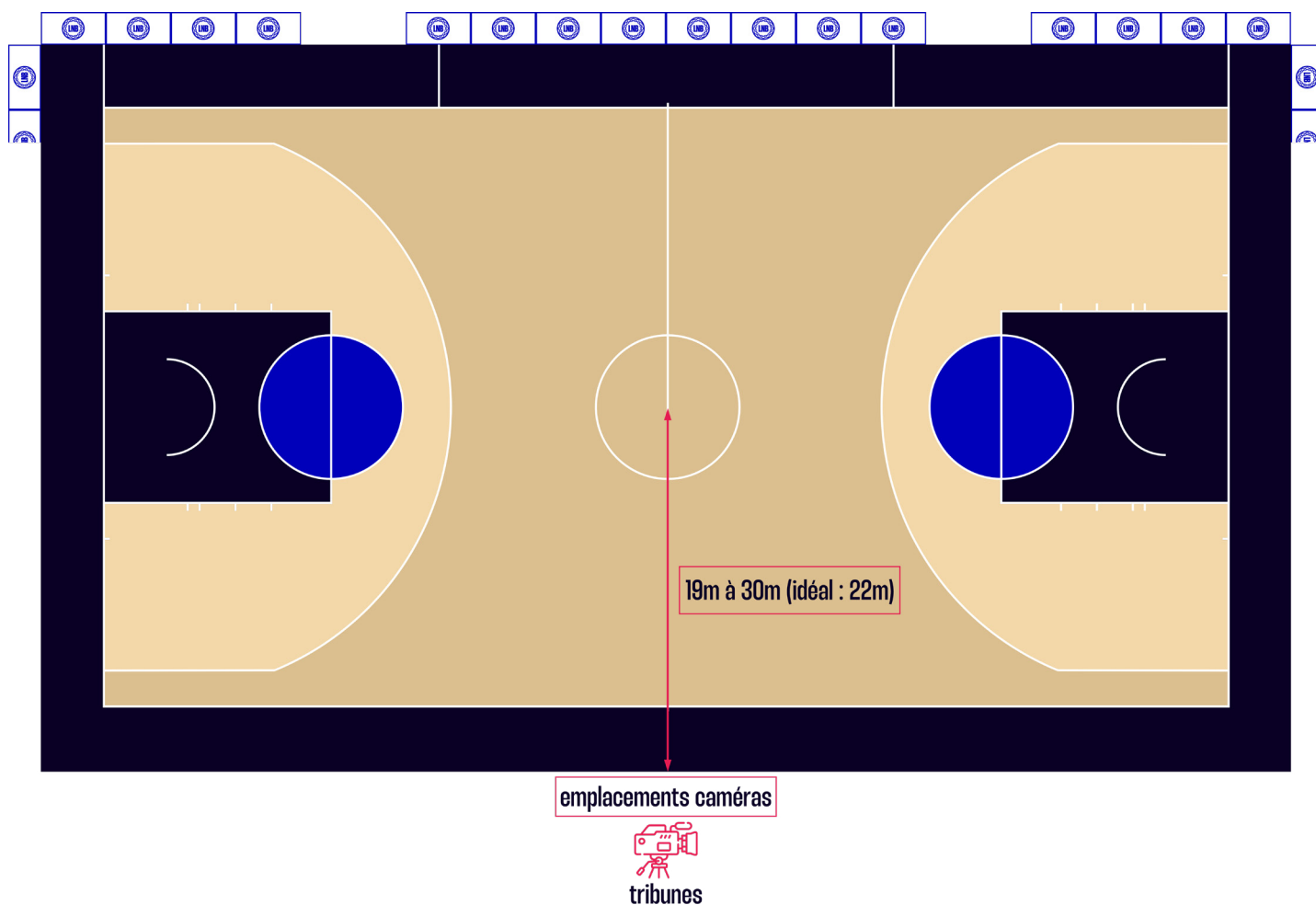


LES ÉCHÉANCES RÉGLEMENTAIRES LIÉES À LA DNCCGCP

AVANT LE 31 AOÛT 2026	Attestation URSSAF 2^{ème} trimestre 2026
AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2026	- Budget 2026-2027 actualisé + attestation CAC + justification écarts constatés / budget initial mai 2026 - Comptes clôturés au 30 juin 2026 certifiés par le CAC - État détaillé en matière de sponsoring - Comptes clôturés au 30 juin 2026 de l'association support - Comptes analytiques du Centre de Formation du club au 30 juin 2026 - Livre de paie ou récapitulatif des paies du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026
AVANT LE 30 NOVEMBRE 2026	Attestation URSSAF 3^{ème} trimestre 2026
AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2026	- Procès-verbal de l'AG approuvant les comptes - Rapport de gestion présenté à l'Assemblée - Rapport général du CAC sur les comptes certifiés et annexes - Rapport spécial du CAC sur les conventions réglementées - Contrat d'intéressement
AVANT LE 28 FÉVRIER 2027	Attestation URSSAF 4^{ème} trimestre 2026
AVANT LE 28 FÉVRIER 2027	- Situation intermédiaire au 31 décembre 2026 + attestation CAC - Projection au 30 juin 2027 + attestation CAC + justifications - DAS 2 de l'année 2026, y compris pour l'association support
AVANT LE 31 MAI 2027	- Projection au 30 juin 2027 actualisée + attestation CAC - Budget 2026-2027 prévisionnel + attestation CAC + justification attestant la fiabilité des prévisions - Détail de l'actionnariat - Attestation URSSAF 1^{er} trimestre 2027
À TOUT MOMENT	- En cas de contrôle URSSAF / fiscal : informer immédiatement la Commission de Contrôle de Gestion / dans les quinze jours suivant la réception de la notification des résultats d'une vérification, envoyer la copie du document - Document spécifiques demandés par la Commission de Contrôle de Gestion (contrat de partenariat, convention avec la collectivité, fiche de paie ...)

EMPLACEMENT DES CAMÉRAS

Les caméras nécessaires à la captation des rencontres sont situées conformément aux schémas exposés ci-après :



MOYENS MIS À DISPOSITIONS DES ÉQUIPES TV

Le club organisateur permet aux équipes TV d'accéder à l'intérieur de la salle à n'importe quel moment le jour du match, y compris pendant les shootings (domicile ou extérieur) des équipes. Seul l'accès au parquet leur est interdit pendant la durée des shootings d'avant-match mais les équipes TV peuvent évoluer et se déplacer pendant les shootings dans le reste de l'enceinte (plateforme caméra, tribunes, coursives, etc..) sans restriction.

Le club organisateur doit mettre à disposition du diffuseur, a minima, les emplacements suivants :

- Emplacement du poste commentateurs en bord terrain dans le prolongement de la ligne médiane ;
- Emplacement de 2 statisticiens TV et de l'assistant réalisateur ou chargé de production à la table de marque ;
- Emplacement du car ou de la régie légère (5 à 10m² dans une salle proche du terrain) et des caméras (fixes et cadres mobiles).

L'aire du car régie doit prévoir a minima un boîtier technique avec 1 branchement de 63 ampères triphasés, 2 prises 32 ampères triphasés, 2 prises 16 ampères. Pour une régie légère, la salle doit prévoir à minima un boîtier technique avec 2 prises 16 ampères monophasées.

Afin de faciliter la venue et l'installation des équipes de production, le diffuseur s'engage à envoyer au club organisateur la feuille de service de la rencontre à minima 72h avant l'heure du coup d'envoi de la rencontre.

PHOTOS

ENVOI DE PHOTOS EN DÉBUT DE SAISON

Au plus tard 10 jours avant la 1^{ère} journée de la saison régulière, chaque club doit envoyer à la LNB une photo d'équipe (format JPEG, haute définition) avec l'ensemble des joueurs et le staff technique.

Sur cette photo, tous les joueurs doivent être en tenue de match et avoir une tenue d'une couleur identique. Tout ballon figurant sur cette photo doit être un ballon SPALDING, partenaire officiel de la LNB.

Chaque club doit également envoyer une photo en pied et buste (format JPEG haute définition), prise sur fond blanc, de chaque joueur (en tenue de match ou surmaillot ou survêtement aux couleurs du club), du Président, du staff technique, de l'Arena vue d'ensemble (Intérieur en situation de match avec public et Extérieur).

Ces photos doivent être libres de droit et déposées sur la plateforme dédiée.

ENVOI DE PHOTOS EN COURS DE SAISON

Pour chaque nouveau joueur intégrant l'effectif d'un club en cours de saison, ce dernier doit fournir à la LNB une photo portrait et buste (JPEG haute définition) et une photo en pied prises sur fond blanc (dans la mesure du possible) le lendemain de la qualification du joueur.

De plus, chaque groupement sportif doit transmettre à la LNB une photo du nouveau joueur en action de jeu après le premier match officiel.

Chaque club doit alimenter, pour chaque match disputé à domicile, la base photos de la LNB en fournissant des photos nettes de joueurs en action de jeu, en plan serré, libres de droits :

25 photos de l'équipe à domicile dont :

- 1 photo en action, avec le ballon et en pied de chaque joueur ayant foulé le parquet ;
- 5 photos en action, avec le ballon et en pied du meilleur marqueur de l'équipe (au moment du QT3).

25 photos de l'équipe à l'extérieur dont :

- 1 photo en action, avec le ballon et en pied de chaque joueur ayant foulé le parquet ;
- 5 photos en action, avec le ballon et en pied du meilleur marqueur de l'équipe (au moment du QT3).

Au milieu du QT2, le photographe doit mettre en ligne un minimum de 25 photos dont la moitié (minimum 10) doivent être des photos de l'équipe adverse, en action, avec le ballon visible.

CHARTRE GRAPHIQUE

La LNB a adopté une Charte graphique intégrant les logos de la LNB ainsi que celui du championnat de première division. Celle-ci est disponible en annexe du règlement régissant l'exploitation audiovisuelle, la communication, le marketing et la billetterie.

Cette charte graphique s'impose à l'ensemble des supports de communication, commerciaux ou graphiques ou produits dérivés utilisés par la Ligue ou par les clubs.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La LNB dispose d'un inventaire marketing dans les clubs et sur l'ensemble des rencontres pour sa propre promotion et celle de ses partenaires. En dehors de cet inventaire, les clubs sont libres de contracter tout partenariat, sans qu'il ne soit imposé de notion d'exclusivité sectorielle sauf exception spécifique lors des Finales de championnat ou d'une compétition particulière et définie au sein d'un cahier des charges dédié. La LNB recommande toutefois aux clubs de lui soumettre pour avis tout ce qui pourrait poser problème quant à la nature de l'activité du partenaire.

PRODUITS DÉRIVÉS

Seule la LNB est habilitée à commercialiser des produits dérivés siglés du logo de la Ligue ou des logos des compétitions et des événements organisées par la LNB. Aucune commercialisation par les groupements sportifs de produits dérivés siglés des logos des compétitions organisées par la LNB ne pourra s'opérer sans l'autorisation écrite du service marketing de la LNB.

ANIMATIONS LED

La LNB bénéficie d'un certain nombre d'animations, allant jusqu'à 50% du temps de la rencontre, pour sa propre promotion ou celles de ses partenaires. La LNB met à disposition des clubs, les animations vidéos au format correspondant au cahier des charges LED que les clubs doivent communiquer à la LNB avant le 20 août de chaque saison. La LNB indique aux clubs les temps de passage minimum par rencontre pour chaque animation LED. Des contrôles des temps de passage peuvent être effectués par la LNB.

BALLONS & CHARIOTS

SPALDING est le Fournisseur Officiel de ballons de la LNB. Chaque club reçoit un total de 25 ballons pour la saison. Ces ballons doivent être en bon état et les sigles SPALDING, LNB et celui du partenaire titre de la compétition clairement lisibles. La présence d'un ballon d'une marque autre que SPALDING sur tout support de communication du club ou lors des animations faites sur le terrain est proscrite.

Chaque club reçoit également un chariot à ballons de la marque SPALDING. Celui-ci doit être positionné sur le terrain en avant-match et à la mi-temps. En aucun cas ce chariot ne peut être personnalisé aux couleurs d'un partenaire du club sans validation préalable de la LNB.

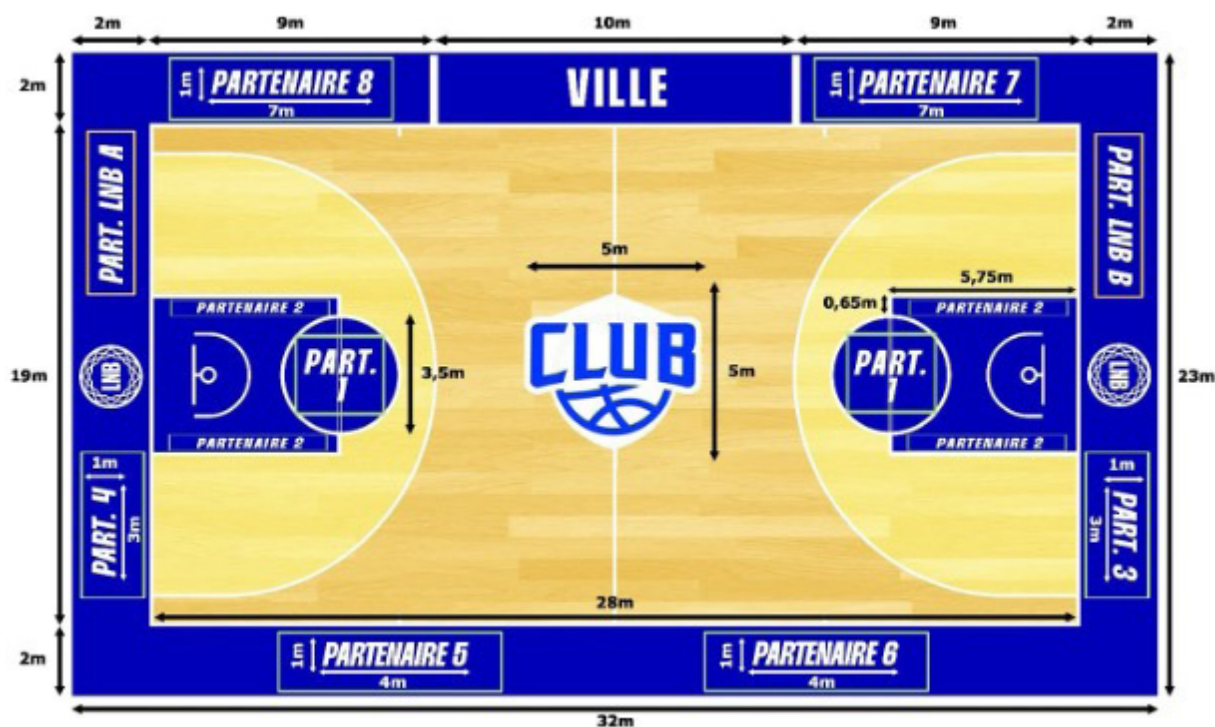
BILLETTERIE & HOSPITALITÉS

Pour chaque rencontre, la LNB bénéficie de places (invitations) de la meilleure catégorie Grand Public, groupées en tribune principale, pour ses besoins propres et afin de respecter les contrats conclus avec des partenaires nationaux.

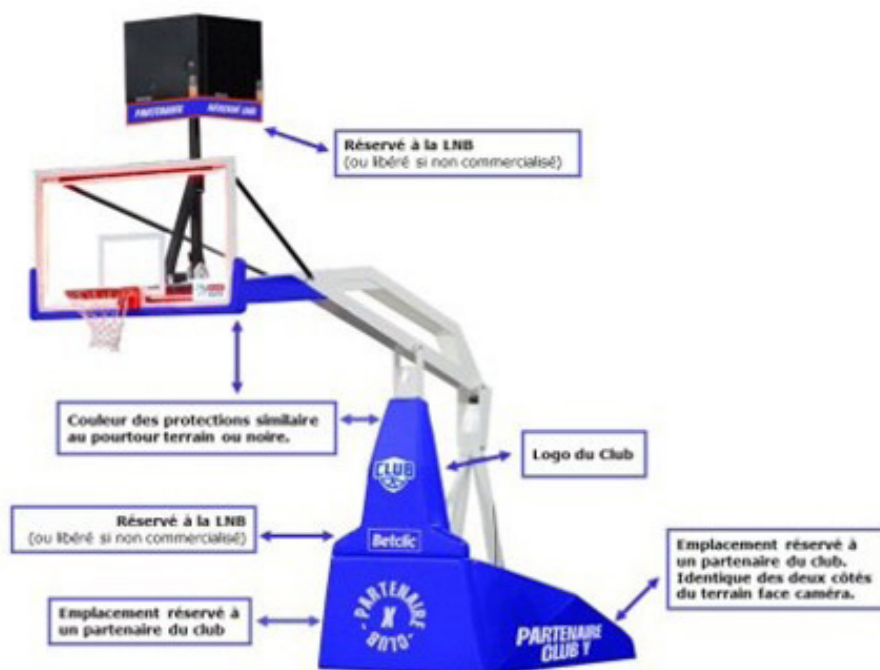
Pour chaque rencontre, la LNB dispose également de places (invitations) VIP de la meilleure catégorie, groupées en tribune VIP et avec accès au réceptif VIP, pour ses besoins propres et afin de respecter les contrats conclus avec des partenaires nationaux. Un réceptif VIP doit être mis en place sur toutes les rencontres et le détail de la prestation est communiqué à la LNB.

CHARTRE TERRAIN & PANIERS

Les espaces publicitaires de l'espace de jeu et de son environnement doivent respecter la charte terrain, disponible dans son intégralité à l'article 17 du règlement régissant l'exploitation audiovisuelle, la communication, le marketing et la billetterie.



Les emplacements partenaires 1 à 8 sont à disposition des clubs pour y afficher leur(s) partenaire(s). Les emplacements A et B sont réservés à la LNB.



Concernant le but de basket, les emplacement X et Y ainsi que l'emplacement central sont réservés au namer de la compétition.

CHARTRE MAILLOTS

Les designs et marquages publicitaires sur les maillots et shorts des clubs doivent respecter les règles de la charte visuelle des tenues officielles, disponible dans son entièreté à l'article 16 du règlement régissant l'exploitation audiovisuelle, la communication, le marketing et la billetterie. Les tenues de match doivent être identiques pour tous les membres d'une même équipe, foncées à domicile (blanc proscrit) et claires à l'extérieur.



Avant le 1er octobre, chaque club de première division doit fournir à la LNB six (6) tenues officielles domiciles selon la répartition suivante : deux (2) maillots en taille S, deux (2) maillots en taille M, deux (2) maillots en taille L.

CRÉNEAUX D'ENTRAÎNEMENTS POUR L'ÉQUIPE VISITEUSE

Le jour du match dans la salle où se déroule la rencontre, l'équipe visiteuse doit pouvoir bénéficier d'un créneau d'entraînement d'1 heure au choix parmi les créneaux ci-dessous :

SI LE COUP D'ENVOI EST PRÉVU AVANT 17H	SI LE COUP D'ENVOI EST PRÉVU AVANT 20H	SI LE COUP D'ENVOI EST PRÉVU À 20H OU APRÈS
De 9h00 à 10h00	De 10h00 à 11h00	De 11h00 à 12h00
De 10h00 à 11h00	De 11h00 à 12h00	De 12h00 à 13h00
De 11h00 à 12h00	De 12h00 à 13h00	De 13h00 à 14h00

TIMING ET ÉTAPES ADMINISTRATIVES RELATIVES AUX RENCONTRES

PROGRAMMATION DES RENCONTRES :

> J-60

Saisie des indisponibilités de salle
(sur Basketpro)

> J-45

Communication de la programmation TV

> J-15

Date limite des demandes de changements
de dates et d'horaires
(si pas de programmation TV)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES RELATIVES AUX RENCONTRES :

> J-5

Validation des créneaux
d'entraînements
(sur Basketpro)

> J-2

Validation fiches de liaison
arbitres et commissaires
(sur Basketpro)

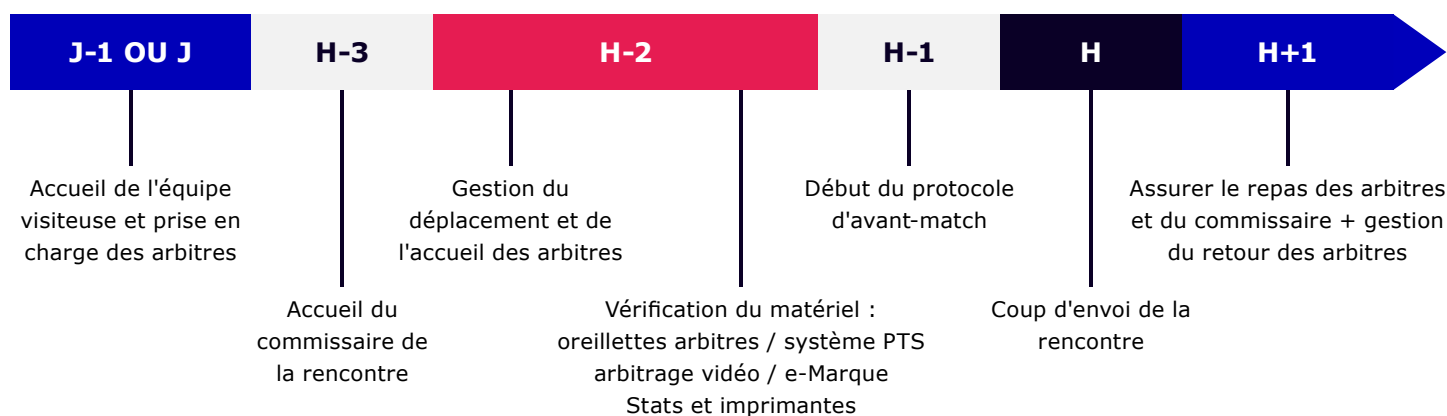
> JOUR DE MATCH

1. Fin du match : feuille de marque
- clôture de la rencontre et envoi
des données sur e-Marque V2
2. Minuit : conférence de presse -
dépôt du fichier sur le compte
Wetransfer

> J+3

Remplissage des affluences
(sur Basketpro)

LISTE DES TÂCHES LOGISTIQUES AVANT ET APRÈS LA RENCONTRE :



PROTOCOLE DES MATCHES

DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE		
HEURE	TIMING	ACTIVITÉS
18H30	(- 01H30)	LE TERRAIN EST DISPONIBLE POUR LES DEUX ÉQUIPES SOUS RÉSERVE DE LA FIN DU MATCH ESPOIRS.
19H00	(- 01H00)	MISE À DISPOSITION DES OTM ET DU SPEAKER DE LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DE CHAQUE ÉQUIPE. LE SPEAKER DÉLIVRE UN DÉROULÉ SYNTHÉTIQUE DES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE LA SOIRÉE AU COMMISSAIRE DE LA RENCONTRE.
19H15	(- 00H45)	DÉMARRAGE DU CHRONO (00H45) AU PLUS TARD
19H30	(- 00H30)	LES DEUX ÉQUIPES RENTRENT SUR LE TERRAIN POUR L'ÉCHAUFFEMENT OFFICIEL.
19H40	(- 00H20)	ENTRÉE DES ARBITRES SUR LE TERRAIN.
19H42	(- 00H18)	DÉSIGNATION DES 5 DE DÉPART+ BRIEFING ENTRE COACHES ET ARBITRES DEVANT LA TABLE DE MARQUE.
19H48	(- 00H12)	LES JOUEURS REJOIGNENT LEUR ZONE DE BANC RESPECTIVE. PRÉSENTATION OFFICIELLE DES DEUX ÉQUIPES PAR LE SPEAKER.
19H49	(- 00H11)	PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE VISITEUSE (DURÉE 1 MINUTE).
19H50	(- 00H10)	PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE LOCALE (DURÉE 3 MINUTES MAXIMUM).
19H53	(- 00H07)	DERNIER ÉCHAUFFEMENT (DURÉE 3 MINUTES).
19H56	(- 00H04)	LES DEUX ÉQUIPES REJOIGNENT LEUR ZONE DE BANC RESPECTIVE POUR LES CONSIGNES DU COACH. DURÉE : 2MN 30 MINUTE.
19H58M30S	(- 00H01M30S)	BUZZER DE LA TABLE DE MARQUE : FIN DES CONSIGNES DES COACHES. LES DEUX 5 DE DÉPART SE PRÉSENTENT SUR LE TERRAIN SELON LE PROTOCOLE OFFICIEL D'AVANT MATCH [ANNEXE 5].
19H59	(- 00H01)	LES DEUX 5 ALIGNÉS : DIFFUSION DE L'HYMNE DE LA LNB ET FIN DU PROTOCOLE.
20H00	COUP D'ENVOI	COUP D'ENVOI DE LA RENCONTRE
	FIN DU 1ER QT	DURÉE : 2 MINUTES
	FIN DU 2ÈME QT MI-TEMPS	DURÉE : 15 MINUTES (DÉROGATION POUR 20MN POSSIBLE SOUS RÉSERVE D'AUTORISATION DE LA LNB). BUZZER TABLE DE MARQUE À H-1MN 30S FIN DE L'ÉCHAUFFEMENT ET RETOUR SUR LES BANCs.
	FIN DU 3ÈME QT	DURÉE : 2 MINUTES DONT BUZZER TABLE DE MARQUE H-30 SECONDES FIN DES CONSIGNES DES COACHES.
ENVIRON 21H45	FIN DU 4ÈME QT FIN DE MATCH (SAUF PROLONGATIONS)	FIN DE LA RENCONTRE
	(+ 00H15)	DÉBUT DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE : 1. ENTRAÎNEUR + 1 JOUEUR ÉQUIPE ADVERSE (PRÉSENCE OBLIGATOIRE) 2. ENTRAÎNEUR + 1 JOUEUR ÉQUIPE LOCALE (PRÉSENCE OBLIGATOIRE).

JOUEURS QUALIFIÉS & INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MARQUE

Pour prendre part aux rencontres professionnelles organisées par la LNB, tous les joueurs professionnels, aspirants, stagiaires et Espoirs doivent respecter les conditions suivantes :

TYPLOGIE DE RENCONTRE	JOUEURS POUVANT PARTICIPER
RENCONTRE PROGRAMMÉE OU REPORTÉE Rencontre qui n'a pas débutée.	Joueurs qualifiés à la date ou nouvelle date de la rencontre & non-suspendus pour cette rencontre
RENCONTRE À TERMINER Rencontre qui a débuté et qui n'est jamais allée à son terme.	Joueurs qualifiés à la date initiale de la rencontre ainsi qu'à la nouvelle date & inscrits sur la feuille de marque
RENCONTRE À REJOUER Rencontre qui a débuté ou qui est allée à son terme et qui doit être rejouée intégralement.	Joueurs qualifiés à la nouvelle date de la rencontre & non-suspendus pour cette rencontre

La composition des joueurs inscrits sur la feuille de marque peut être répartie comme suit :

	TYPOLOGIE DE JOUEURS	MINIMUM 10 - MAXIMUM 12 **		
JFL *	Professionnels	Pas de limitation		
	Stagiaires	Pas de limitation		
	Aspirants	Pas de limitation		
JNFL *	Professionnels / Stagiaires / Aspirants (Maximum)	4 max	Extracommunautaire	2 max
			FES ***	4 max
JOUEURS DE LA LISTE COMPLÉMENTAIRE (MAXIMUM)		3		

* Joueurs formés localement / Joueurs non formés localement

** Dont au minimum 5 joueurs professionnels

*** Joueurs FIBA Europe Samoa ou ressortissant d'un État ayant signé un accord d'association ou de coopération avec l'UE.



ROAD TO ÉLITE

Les clubs de première division peuvent aligner :

- six joueurs «non formés localement» au maximum, parmi lesquels au maximum cinq d'entre eux peuvent posséder la nationalité d'un État non-affilié à la FIBA Europe, un État n'ayant pas signé les accords de Samoa ou des accords d'association ou de coopération avec l'UE tel que listés à l'article 108 des règlements.
- le reste des joueurs inscrits sur la feuille de marque doit être obligatoirement «formés localement» et/ou joueurs uniquement sous convention de formation et/ou joueurs non formés localement disposant d'une dérogation accordée par le Bureau Fédéral.

LES OBJETS LISTÉS CI-APRÈS SONT INTERDITS DANS LES SALLES :



OBJETS INTERDITS

01 ARME DE TOUTE CATÉGORIE & OBJETS COUPANTS



06 MATÉRIEL PHOTO & VIDÉO PROFESSIONNEL



02 TOUT TYPE D'ENGIN PYROTECHNIQUE & DE MATÉRIEL EXPLOSIF



07 CONTENANT LIQUIDE (VERRE, PLASTIQUE & CANETTE)



03 LES HAMPES DE DRAPEAUX & PARAPLUIES NON RÉTRACTABLES



08 AMPLIFICATEUR SONORE, CORNE DE BRUME & SIFFLET



04 CASQUES & PILES



09 INTERDICTION DE FUMER



05 LES POUSSETTES, VÉLOS, TROTTINETTES & SKATEBOARDS



10 ANIMAUX, EXCEPTION FAITE DES CHIENS GUIDES



13. LABEL

Le Label Club est un dispositif évaluant et valorisant le niveau de structuration des clubs professionnels de basket. Il donne lieu à la délivrance d'une labellisation pour tout club démontrant un niveau suffisant de structuration en fonction de critères définis et hiérarchisés dans le cahier des charges d'un total de 500 points établi par la Commission Label, et réparti en 5 grandes parties :

- [Projet Club](#)
- [Ressources humaines](#)
- [Structuration financière et budgétaire](#)
- [Expérience client / Digital / RSE](#)
- [Politique sportive et de formation](#)

Tous les clubs de première Division doivent déposer un dossier Label Club pour la saison 2025-2026 au plus tard le 31 janvier 2026. Les niveaux de labellisation sont les suivants :



> **250 PTS**



> **325 PTS**



> **400 PTS**

+ échelon promotion entre 150 et 249,5 pts



**RÉVÉLONS
LE BASKET
FRANÇAIS**

LIGUE NATIONALE DE BASKET

46/52 RUE ALBERT
75013 - PARIS